

**Rapport du Comité permanent sur  
l'administration et les finances 2023 (SCAF-2023)**



## Table des matières

	Page
<b>Ouverture de la réunion</b> .....	237
<b>Organisation de la réunion</b> .....	237
<b>États financiers annuels</b> .....	237
<b>Rapport du secrétariat</b> .....	237
<b>Renforcement des capacités</b> .....	239
Activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG) .....	239
<b>Examen du budget 2023, du projet de budget 2024 et des prévisions budgétaires 2025</b> .....	240
Examen du budget 2023 .....	240
Financement durable .....	241
Projet de budget 2024 .....	243
Prévisions budgétaires pour 2025 .....	244
<b>Questions administratives</b> .....	244
<b>Autres questions</b> .....	245
<b>Adoption du rapport</b> .....	245
<b>Clôture de la réunion</b> .....	245
<b>Appendice I : Budget 2023, projet de budget 2024 et     prévisions budgétaires pour 2025</b> .....	246
<b>Appendice II : Contributions des Membres pour 2023, 2024, 2025</b> .....	250



**Rapport de la réunion du Comité permanent sur  
l'administration et les finances 2023 (SCAF-2023)**  
(Hobart, Tasmanie, du 18 au 20 octobre 2023)

### **Ouverture de la réunion**

1. Stephanie Langerock (Belgique), en sa qualité de présidente du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF) pour sa réunion de 2023, dirige les discussions concernant le point 10 de l'ordre du jour de la Commission.
2. La présidente accueille les délégués à la réunion et les encourage à se présenter tour à tour afin de créer plus de familiarité et d'encourager un esprit de coopération.

### **Organisation de la réunion**

3. Le SCAF examine son ordre du jour, tel qu'il a été adopté par la Commission.

### **États financiers annuels**

4. Le secrétariat présente le document CCAMLR-42/03 Rév.1 contenant les états financiers de 2021 et 2022 et clarifie que les états financiers de 2021 n'étaient pas disponibles pour examen et approbation par le SCAF lors de sa réunion 2022. Les états financiers de 2022 ont été validés par la Cour des comptes australienne (ANAO pour *Australian National Audit Office*) le 11 octobre 2023.
5. Le secrétaire exécutif remercie le personnel de l'ANAO et du secrétariat pour leurs efforts de compilation et d'audit des états financiers. Il exprime également ses remerciements à l'Australie pour le soutien qu'elle apporte à la CCAMLR en lui permettant d'utiliser les services des auditeurs de l'ANAO.
6. Le SCAF accepte les comptes rendus financiers de 2021 et 2022 et recommande à la Commission d'adopter les états financiers audités pour les exercices 2021 et 2022.

### **Rapport du secrétariat**

7. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-42/05 et met en avant ce qui suit :
  - i) Les activités de renforcement des capacités augmentent d'année en année, ce qui s'avère très positif mais entraîne des défis en raison de la charge accrue de travail administratif pour le secrétariat.
  - ii) Parmi les réunions qui se sont tenues à l'étranger et qui sont soutenues par la CCAMLR, il convient de noter la troisième réunion spéciale de la Commission

(CCAMLR-SM-III) et de nombreux groupes de travail. Le secrétariat a également soutenu la Conférence internationale des observateurs de pêche (Hobart, février 2023).

- iii) Le développement du site web se poursuit et la CCAMLR détient désormais le code du site web sur ses propres serveurs. De nouveaux logiciels ont été développés pour le traitement des données de capture de la pêche à la palangre. Ce projet complexe bénéficie du soutien financier de l'UE.
- iv) Le secrétariat poursuit la révision de ses politiques internes et continuera à le faire en 2024.
- v) Une révision du statut du personnel concernant les cadres internationaux a été réalisée.
- vi) Au vu des ajustements d'audit apportés aux états financiers de 2021 qui ont entraîné une hausse du déficit budgétaire prévu pour 2023 en reportant les dépenses des années à venir à 2022 et 2023, une révision des dépenses prévues a été réalisée. En conséquence, il a été nécessaire de reporter la nomination de deux membres du personnel, de réviser le projet d'amélioration du site web et de réduire le budget voyage. Les mesures prises ont produit des résultats positifs, le déficit de 2023 étant passé de 600 000 AUD à 150 000 AUD. Il convient toutefois de noter que certains travaux et soutiens prévus n'ont pu être réalisés.

8. Le SCAF accepte le rapport du secrétaire exécutif et adresse des félicitations au secrétariat pour la quantité des travaux réalisés au cours de l'année et pour son soutien à toutes les activités de la Commission et du Comité scientifique.

9. Le SCAF recommande à la Commission de charger le secrétariat, en coopération avec le gouvernement australien, d'étendre le bail du siège de la CCAMLR au 181 Macquarie Street pour la période de 2025 à 2030. Le SCAF encourage par ailleurs le secrétariat à continuer d'explorer toutes les options en matière d'espaces de bureaux et de salles de conférence sur le moyen ou le long terme, y compris le projet de nouvelle citée des sciences de l'Antarctique à Macquarie Point.

10. Le SCAF décide de maintenir la question du siège de la CCAMLR à son ordre du jour pour les années à venir.

11. Le SCAF prend note des propositions d'amendement du statut du personnel contenues dans l'annexe B du document CCAMLR-42/05. Il approuve les modifications proposées et demande au secrétariat de procéder aux changements nécessaires du texte anglais pour assurer la neutralité de genre approuvée par la Commission conformément à son règlement intérieur en 2021. Il recommande à la Commission d'adopter ces révisions du statut du personnel.

12. Concernant l'article 1.10.4 du Statut du personnel, le SCAF note la nécessité d'étudier les définitions des termes « manquement grave à ses devoirs ou faute grave ». Il note également que le secrétariat a élaboré une définition pratique dans sa « Politique disciplinaire pour la gestion des fautes et fautes graves » et lui demande de la réévaluer, notamment au vu de l'avancement de la question plus large du code de conduite.

## Renforcement des capacités

Activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG)

13. Le secrétariat présente le document CCAMLR-42/10 qui fait l'exposé des activités du Fonds pendant l'année 2023 et note qu'aucune demande n'a été présentée pour la composante générale du Fonds.

14. Sept demandes ont été déposées pour la composante voyage en 2023, pour un montant total de 40 000 AUD.

15. Le SCAF remercie le comité pour ce document et prend note des points suivants :

- i) les rapports d'avancement concernant la subvention de 150 000 AUD à l'Uruguay en soutien des scientifiques en début de carrière ;
- ii) les demandes de subvention d'aide aux déplacements retenues en 2023 ;
- iii) aucune demande n'a été déposée pour la composante générale en 2023 avant la date butoir du 15 juillet 2023, alors que le document SC-CAMLR-42/BG/04 a été reçu deux mois après cette date ;
- iv) la présidence du FRCG est actuellement vacante et les Membres sont invités à envisager de remplir cette fonction ;
- v) l'appel à manifestation d'intérêt pour devenir membre du Comité ;
- vi) la demande faite aux Membres de verser des contributions volontaires.

16. Le SCAF note que, conformément à la convention de financement, le dernier versement de la subvention à l'Uruguay est payable une fois le rapport définitif soumis et accepté par la Commission, ce qui n'aura pas lieu avant la 43<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR. Afin d'éviter ce délai de paiement, le SCAF recommande d'indiquer dans le rapport de la 42<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR que la Commission accepte de recevoir le rapport final du comité national de l'Uruguay chargé de la CCAMLR (CICU) par voie postale ou tout autre moyen de communication écrite, conformément à la règle 7 du règlement intérieur. Il est demandé à tout Membre ne souhaitant pas accepter le rapport final du CICU de le notifier au secrétariat. Après un délai de 45 jours suivant la date de communication du secrétariat, en l'absence d'objection de la part des Membres, le rapport final sera considéré comme accepté par la Commission et le dernier paiement pourra être effectué.

17. Le SCAF approuve la recommandation du comité du FRCG visant à modifier le texte de ses lignes directrices, proposée dans le paragraphe 21 du document CCAMLR-42/10. La phrase suivante serait insérée « les demandes tardives ne sont pas acceptées ».

18. La Belgique annonce une contribution volontaire de 10 000 € au fonds de renforcement des capacités générales.

19. L'Australie envisage de rejoindre le comité.

20. La présidente présente le document SC-CAMLR-42/BG/25 (fonds de renforcement des capacités scientifiques générales) et le SCAF prend note du rapport.
21. Les États-Unis informent le comité de leur contribution volontaire au fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG) de 25 000 USD.
22. Le SCAF prend note de cette contribution volontaire et exprime sa gratitude aux États-Unis.
23. La présidente présente le document SC-CAMLR-42/BG/04. Alors que les Membres reconnaissent les mérites du projet, ils estiment que le financement d'un projet dont la demande a été reçue deux mois après la date butoir constituerait un précédent inacceptable. En conséquence, le SCAF recommande aux porteurs du projet de soumettre leur document en 2024 dans le cadre de la composante générale du FRCG.

### **Examen du budget 2023, du projet de budget 2024 et des prévisions budgétaires 2025**

#### Examen du budget 2023

24. Le secrétariat présente le document CCAMLR-42/04 indiquant que le fonds général et le fonds de roulement affichent actuellement un solde positif, et que la Commission devrait cesser d'enregistrer un déficit annuel afin de garantir la pérennité du fonds général.
25. Le SCAF salue les efforts accomplis par le secrétariat en matière d'efficacité et d'économie afin de résorber le déficit budgétaire de 2023.
26. Le secrétariat indique qu'il ne cesse de réorganiser ses activités dans le but de générer des économies. Il a constaté, par exemple, que 60 % des documents de travail soumis à la Commission et au Comité scientifique cette année dépassent la limite de 1 500 mots pour la traduction (CCAMLR-XXIX, paragraphe 3.18). La résolution de ce problème permettrait d'économiser environ 10 000 AUD en coûts de traduction additionnels.
27. Les contributions de certains Membres sont actuellement impayées pour 2023 (appendice II). Toutefois, aucun Membre n'a d'arriérés sur ses contributions des exercices précédents. Le secrétariat mentionne que les paiements tardifs réduisent le produit d'intérêts dont bénéficie la CCAMLR. Les répercussions budgétaires estimées sont de l'ordre de 10 000 AUD à 20 000 AUD selon les taux d'intérêt actuels. Plusieurs Membres indiquent que leur contribution a été versée récemment ou qu'elle est sur le point de l'être.
28. La Belgique annonce son intention de verser deux contributions volontaires de 10 000 € chacune au fonds des AMP et au FRCG. Le SCAF remercie la Belgique pour sa généreuse contribution.
29. Le SCAF note qu'outre les contributions volontaires de l'Australie et de la COLTO pour financer l'examen indépendant des évaluations de la légine (CCAMLR-42/04, paragraphe 66), les États-Unis ont également versé 53 000 USD pour cet examen au travers de leur relation contractuelle avec le Centre d'experts indépendants. Le SCAF remercie les États-Unis, l'Australie et la COLTO de leur généreux soutien.



30. Le SCAF reconnaît que le FCSG soutient certaines activités parmi les plus utiles pour la CCAMLR, y compris le financement de bourses, de responsables des groupes de travail et d'experts aux ateliers. Il salue et remercie les États-Unis pour leur contribution volontaire de 25 000 USD à ce Fonds en 2023 (paragraphe 21). Ses remerciements vont également à la Chine qui a financé des stages au secrétariat et d'autres activités de formation à travers le fonds de la Chine.

31. Le SCAF a approuvé l'utilisation du fonds en fidéicommiss pour le respect de la réglementation afin de soutenir les déplacements de membres du secrétariat leur permettant d'assister au 7<sup>e</sup> atelier mondial de formation à l'application de la législation sur les pêches qui a eu lieu à Halifax, au Canada, en août 2023 et du fonds pour le respect de la réglementation et de la répression des infractions pour financer la participation du secrétariat à un atelier sur le suivi, le contrôle et la surveillance accueilli par le Chili en novembre 2023.

32. Les États-Unis confirment que le solde du fonds spécial sur le respect de la réglementation et répression des infractions (États-Unis) à la suite de l'atelier sur le suivi, le contrôle et la surveillance au Chili en novembre 2023 pourrait être transféré au fonds général afin de financer les déplacements concernant des activités liées à la conformité.

33. Le SCAF approuve le budget révisé de 2023.

#### Financement durable

34. Le Royaume-Uni présente le document CCAMLR-42/23 et invite les Membres à discuter des propositions avancées pour résorber le déficit budgétaire du fonds général et favoriser une participation plus large et plus diverse en soutenant les modalités des réunions hybrides. Cette mesure serait partiellement financée en facturant la participation des observateurs et des PNC aux réunions au-delà d'un certain nombre de délégués. Le document propose des mesures plus efficaces de recouvrement des coûts liés à la gestion de la pêcherie.

35. La présidente présente le document CCAMLR-42/BG/20 et invite les Membres à discuter des propositions de redressement du déficit budgétaire du fonds général par le changement des exigences du fonds de roulement, la hausse du recouvrement des coûts liés à la gestion des pêcheries, la modification de la formule de calcul des contributions des Membres pêcheurs et l'adoption des modalités de réunions hybrides.

36. Le SCAF examine une proposition visant à réduire le solde imposé du fonds de roulement, notant la nécessité de protéger le niveau de financement disponible dans le fonds général. Le SCAF indique que cette mesure permettrait de réduire le déficit budgétaire du fonds général sur le court terme, mais que d'autres moyens sont toujours nécessaires pour améliorer la stabilité budgétaire sur le long terme.

37. Le SCAF note que le paragraphe 1 des directives du fonds de roulement exige une évaluation de ses opérations tous les 4 ans. Cette évaluation étant imminente, le SCAF recommande, afin d'appliquer le paragraphe 36, une modification du règlement financier, notamment du paragraphe 4 de l'annexe 1, comme suit :

4. Le montant minimum du FR sera établi en fonction du montant qui est nécessaire pour faire face aux opérations et aux programmes pendant une période déterminée,

exprimée en mois. Le niveau minimum du FR est équivalent à 1 350 000 AUD ou tout autre montant décidé par la Commission, ou trois (3) mois de coûts opérationnels récurrents moyens, le montant le plus faible étant retenu. Ce calcul sera basé sur les dépenses annuelles totales prévues au budget du fonds général, approuvées par la Commission à sa réunion annuelle. Le niveau minimum du FR sera calculé chaque année dès que le budget annuel aura été approuvé. Il sera rendu compte de ces réserves à la Commission et elles seront incluses dans les états financiers annuels. Chaque année, dès l'adoption du budget opérationnel, le FR sera ajusté pour représenter les trois mois de dépenses.

38. Le SCAF indique que le niveau actuel de recouvrement des coûts liés à la gestion de la pêcherie, qui inclut les frais de notification et la composante pêche de la formule de calcul des contributions, n'a généré qu'un revenu de 663 000 AUD en 2022, alors que les coûts estimés de la gestion de la pêcherie étaient de 3 200 000 AUD.

39. La plupart des Membres sont en faveur d'un meilleur équilibre entre les revenus et les dépenses liés à la gestion de la pêcherie. La Chine réserve sa position sur cette question et indique qu'il est nécessaire de prendre en considération d'autres coûts administratifs pour trouver une solution de financement durable.

40. La plupart des Membres sont en faveur d'une hausse des frais de notification comme solution pour améliorer la durabilité du budget à long terme. Plusieurs Membres demandent un délai supplémentaire pour procéder à une consultation plus large et examiner les propositions plus en détail, notamment comment les fonds reçus contribueraient aux coûts liés à la gestion de la pêcherie. Certains Membres suggèrent qu'une approche par étapes de l'augmentation de ces frais pourrait être adoptée après consultation, avec une hausse possible de 30 à 50 pour cent la première année, puis une augmentation progressive par la suite.

41. La Chine est d'avis que les trois éléments de financement, à savoir les frais de notification, la composante pêche et la quote-part des Membres, devraient augmenter en parallèle.

42. La plupart des Membres se disent ouverts à une révision de la composante pêche mais demandent plus de temps pour réfléchir à cette option.

43. La plupart des Membres se disent prêts à travailler pendant la période d'intersession afin de proposer les modifications qui pourraient être apportées aux frais de notification et à la composante pêche de la formule de calcul des contributions. Cela permettrait des consultations plus larges, tant internes qu'avec l'industrie de la pêche en amont de la 43<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR.

44. La proposition visant à modifier les modalités de réunion afin de soutenir un format hybride a suscité des discussions contrastées. Si les possibilités d'interactions interpersonnelles offertes par les réunions en présentiel font l'objet d'un ferme soutien, certains Membres expriment néanmoins leur inquiétude quant aux coûts et à l'empreinte carbone générés par la réunion, qui rendent l'idée d'y assister virtuellement intéressante à leurs yeux.

45. La proposition visant à organiser les réunions des groupes de travail d'intersession à Hobart tous les deux ans reçoit le soutien de nombreux Membres, bien que certains d'entre eux réitérent leur inquiétude d'ordre budgétaire et concernant l'empreinte carbone évoquée précédemment.

46. Le SCAF recommande :

- i) à la Commission d'approuver la réduction du niveau minimal de financement du fonds de roulement à 1 350 000 AUD et le gel de ce solde pour une période de quatre ans, jusqu'à la prochaine révision prévue du fonds de roulement, et d'adopter les changements aux articles du règlement financier présentés au paragraphe 37 ;
- ii) à la Commission de tenir compte de la nécessité d'envisager une augmentation du recouvrement des coûts liés à la gestion de la pêcherie et à d'autres activités administratives afin d'assurer la durabilité financière du fonds général ;
- iii) au groupe de correspondance de la période d'intersession (ICG pour *Intersessional Correspondence Group*) de poursuivre ses travaux en 2024 afin de trouver des solutions de financement durables et de présenter une proposition lors de la 43<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR.

47. Le SCAF note que les modalités des prochaines réunions n'ont pas fait l'objet d'un consensus et que cette question reste ouverte à de futurs débats, notamment à la lumière des points de vue exprimés par le Comité scientifique.

#### Projet de budget 2024

48. L'Allemagne et la Belgique font part de la politique officielle de leur pays de croissance nominale zéro des contributions des Membres mais reconnaissent qu'ils pourraient faire preuve d'une certaine flexibilité à court terme qui leur permettrait de s'aligner sur le principe de croissance réelle nulle.

49. Le président du Comité scientifique indique que son comité a émis les recommandations suivantes :

- i) autoriser une dépense à partir du fonds spécial du CEMP d'un montant de 94 511 AUD sur deux ans, avec une limite de 50 000 AUD par an ;
- ii) organiser un atelier sur la détermination de l'âge en 2024 grâce à un financement de 20 000 AUD octroyé par le fonds de renforcement des capacités scientifiques générales afin de soutenir les frais de déplacements des experts y participant ;
- iii) organiser l'atelier sur l'harmonisation de la gestion spatiale dans la zone 48 financé par la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC) et l'Association des armements exploitant le krill de manière responsable (ARK) consécutivement aux réunions des groupes de travail sur les statistiques, les évaluations et la modélisation (WG-SAM) et sur le suivi de l'écosystème (WG-EMM) ;
- iv) le SCAF devrait explorer diverses possibilités permettant d'assurer la reconstitution du FCSG à l'avenir.

50. Le SCAF note que le soutien de ces ateliers par le secrétariat n'est pas compris actuellement dans le budget du fonds général et inscrit une provision supplémentaire de 40 000 AUD dans le projet de budget de 2024 afin de couvrir les frais de déplacement du secrétariat.

51. La présidente du comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC) indique que le comité chargé du fonds du SDC a approuvé toutes les dépenses proposées à partir du fonds du SDC dans le document CCAMLR-42/14.

52. Le SCAF prend note de ces dépenses et les approuve.

53. Le SCAF recommande à la Commission de valider le projet de budget 2024 révisé (appendice I).

#### Prévisions budgétaires pour 2025

54. Le SCAF prend note des prévisions budgétaires pour 2025 (appendice I). Le budget 2025 est présenté à titre indicatif uniquement.

55. Rappelant les discussions sur le financement durable (paragraphe 34 à 47), le SCAF note que le budget prévisionnel 2025 contient un revenu supplémentaire à titre indicatif de 350 000 AUD, nécessaire afin d'atteindre un budget équilibré.

#### Questions administratives

56. L'Australie présente le document CCAMLR-42/24 Rév. 1 qui contient un projet de code de conduite pour les événements de la CCAMLR ayant lieu en Australie.

57. Le SCAF salue les travaux d'intersession menés par l'e-groupe afin d'élaborer un code de conduite et soutient fermement la création d'un tel code.

58. Le SCAF est favorable à l'extension du champ d'application du code de conduite à tous les événements de la CCAMLR, y compris ceux organisés hors d'Australie.

59. L'Australie présente ensuite le document CCAMLR-42/24 Rév. 2 qui contient le code de conduite pour les événements de la CCAMLR organisés en Australie et en dehors et inclut quelques révisions mineures aux processus de dénonciation des infractions.

60. Le SCAF accepte les modifications apportées au code de conduite (CCAMLR-42/24 Rév. 2) et recommande son adoption par la Commission, notant qu'il est prévu de le réviser dans cinq ans.

61. Le secrétariat présente le document CCAMLR-42/06 (2<sup>e</sup> évaluation de la performance).

62. Le SCAF prend note de ce rapport et remercie le secrétariat pour les progrès réalisés sur les projets qui y sont détaillés.

63. Le directeur des données et systèmes d'information de la CCAMLR présente les documents CCAMLR-42/BG/07 (Systèmes de données) et CCAMLR-42/BG/11 (Mise à jour du site web).

64. Un Membre demande s'il est prévu dans le processus de mise à jour du site web de rendre son contenu accessible aux utilisateurs malvoyants. Le secrétariat indique que cette question pourrait être prise en considération lors de l'avancement du projet et de la modernisation de l'interface utilisateur.

65. Le SCAF prend note de ces rapports et remercie le secrétariat pour les progrès réalisés concernant ces projets pluriannuels d'amélioration.

### **Autres questions**

66. La présidente informe le SCAF qu'elle ne se représentera pas à son poste, ajoutant que cela avait été un plaisir de le diriger et de servir ses intérêts.

67. La présidence et la vice-présidence sont toujours vacantes.

68. Le SCAF remercie S. Langerock d'avoir présidé les réunions avec tant d'habileté et d'avoir si bien su guider ses travaux ces quatre dernières années, tant en présentiel que virtuellement.

### **Adoption du rapport**

69. Le SCAF adopte le rapport.

### **Clôture de la réunion**

70. Le président déclare la réunion close.